

SOUTIEN À LA PARTICIPATION SOCIALE

Fascicules en lien :
Aucun

Arbre de décision :
SECTION 1 ET 7

Étape de l'AIMM
2, 3, 4

DÉFINITIONS

Participation sociale : Selon le MDH-PPH (RIPPH, 2014), la participation sociale correspond à la réalisation de ses habitudes de vie dans son milieu (école, travail, communauté, etc.) et résulte de l'interaction entre les facteurs personnels et ceux de l'environnement.

Les habitudes de vie : Se définissent comme les activités courantes (activités de la vie quotidienne ou domestique) et les rôles sociaux (activités valorisées par la personne ou son contexte socioculturel selon ses caractéristiques). Elles assurent la survie et l'épanouissement d'une personne dans sa société tout au long de son existence.

La qualité de la participation sociale d'une personne s'avère un indicateur de l'exercice de ses droits humains. Elle se mesure sur un continuum allant d'une situation de participation sociale optimale à une situation de handicap complète. La personne présentant des comportements problématiques conserve les mêmes droits et privilèges de *participation sociale* mais est plus à risque de vivre des situations de handicap. Il est toutefois déconseillé de cesser ou de limiter les activités qui en permettent la réalisation, et ce, même si les comportements problématiques se présentent dans différentes habitudes de vie.

En effet, restreindre la *participation sociale* de la personne pourrait générer plus de problèmes alors que l'on vise à les enrayer. La réduction dans la réalisation de plusieurs *habitudes de vie* pourrait avoir un impact négatif sur l'estime de soi de la personne et sa valorisation sociale et ainsi accroître le nombre et la fréquence des comportements problématiques. Il est donc préférable de maintenir un certain niveau de *participation sociale tout* en s'assurant du bien-être et de la sécurité de la personne et de ses pairs. De plus, la collaboration avec les différents organismes (communautaires, de l'éducation, des loisirs, etc.) est essentielle au maintien et à la réussite de la participation sociale des personnes. Pour ce faire, différentes mesures et modifications peuvent être mises en place.

EXEMPLES

Quelques exemples de mesures à mettre en place pour des enfants ou des adultes afin de diminuer les situations de handicap dans certaines habitudes de vie :

Loisirs :

- Préparer les sorties : 1- Augmenter l'intensité de soutien offert à l'individu au moment de la sortie; 2- Entraîner la personne à fréquenter une activité culturelle, sportive, etc. en lui enseignant les bons modèles et en enseignant les bonnes stratégies d'intervention aux personnes qui gravitent dans son environnement (application d'interventions de type prévention active).
- Encourager l'entourage à faire une sortie individuelle, de façon régulière, avec la personne afin qu'il puisse lui accorder toute son attention.
- Diminuer la durée de la sortie.
- Modifier le moment de la sortie, si la personne est plus disposée à certaines heures plutôt qu'à d'autres.



Soins personnels :

- Mettre une structure visuelle en place pour l'exécution d'une tâche afin de maintenir l'autonomie de la personne.

Habitation :

- Permettre à la personne d'avoir une « responsabilité » en s'assurant qu'elle soit à sa mesure.
- Lui proposer une structure visuelle pour certaines tâches permettant ainsi sa contribution à la vie de la maison.

Éducation :

- Favoriser l'intégration au groupe lors d'activités connues que la personne trouve particulièrement plaisantes ou pour lesquelles elle offre une bonne collaboration ou performance.
- Favoriser la participation à des activités organisées par l'école.
- Supporter la réalisation des travaux scolaires à la maison

Relations interpersonnelles :

- Maintenir les relations affectives avec la fratrie ou d'autres membres de la famille.

Condition corporelle :

- Favoriser la pratique d'activité physique, qui en plus de maintenir une bonne santé peut aussi aider à libérer de la tension interne (marche, jogging, vélo stationnaire, boxe, yoga, vidéo d'exercices, natation, etc.)

Nutrition :

- Impliquer la personne dans la préparation des repas et/ou collations à la mesure de ses capacités
- Si sortie au restaurant difficile, utiliser la livraison

Communication :

- Enseigner à la personne à utiliser de façon autonome un radio, une tablette, etc.
- S'assurer que la personne possède un moyen de communiquer (langage, pictogrammes, signes, etc)

Déplacements :

- Entraîner la personne à se déplacer de façon sécuritaire, peu importe le moyen de transport sélectionné

Responsabilités :

- Lui enseigner à faire un achat simple
- Permettre à la personne de rendre service si elle a un intérêt en ce sens

Vie communautaire :

- Accompagner une personne qui a des convictions religieuses dans sa pratique, si elle le souhaite
- Accompagner la personne à son activité d'une association communautaire ou valider les stratégies d'intervention avec les responsables de l'organisme

Travail :

- Si impossibilité d'intégration à l'emploi, voire à rémunérer une tâche demandée et nommer à la personne que c'est son travail

Cette participation sociale peut se mesurer à l'aide de la MHAVIE (Mesure des habitudes de vie).

Auteurs du fascicule : Pierre Senécal, Isabelle Morin, Marie-Ève Bernard

Révisé en mai 2018 par Claire Michaud, psychologue et Karine Lagacé, SAC | CISSS Bas-St-Laurent

